



Service du commissariat des armées

# Fonctionnalité et performance

**Le Service du commissariat des armées (SCA) succède, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, aux services du commissariat de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de la Marine. Répondant à une logique fonctionnelle interarmées centrée sur des métiers, et non plus à une logique organique d'armée, il repose sur une organisation territoriale. Il entend soutenir chacune des trois armées avec une efficacité encore plus grande.**

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les trois services du commissariat de chacune des armées se sont regroupés en un service unique. Le Service du commissariat des armées (SCA) répond aux orientations retenues par la RGPP<sup>1</sup> et marque un pas de plus dans le processus de restructuration et de modernisation de la Défense. Service interarmées,

relevant du Chef d'état-major des armées (CEMA), il a vocation à assurer le soutien courant de la Marine, l'armée de Terre et l'armée de l'Air, mais aussi dans certains cas des acteurs ministériels et interministériels.

### Une organisation fonctionnelle

Si l'intégralité des missions du Commissariat de l'armée de Terre (CAT), à l'ex-

ception de la définition de droits à la solde confiée à la chaîne RH du ministère, a été reprise par le SCA, l'organisation en est sensiblement modifiée. En effet, alors que le CAT présentait jusqu'à ce début d'année une organisation territoriale, dans laquelle chaque pôle régissait un certain nombre de métiers (achats, finances, administration...) et prenait en charge une zone géographique, le SCA à l'inverse s'organise selon une logique fonctionnelle. À sa tête, une direction centrale localisée à Paris, sur le site de Balard. Le reste du service sera organisé en centres experts, spécialisés dans un métier et à vocation nationale.

Une dizaine de centres, recouvrant principalement cinq métiers (administration, finances et comptabilité, logistique, achat, audit), vont ainsi être créés sur l'ensemble du territoire métropolitain. « L'objectif de ces centres experts est de répondre à un objectif de performance et de réactivité du soutien, mais aussi de performance économique », explique ainsi le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe de la Marine Bernard O'Mahony, chef du bureau Pilotage et prospective au SCA. « Prenons l'exemple des tenues de combat. Selon l'armée, leurs spécificités techniques ne sont pas les mêmes car elles obéissent à des contraintes particulières

### Et la solde dans tout ça ?

Pour l'armée de Terre, la restructuration des commissariats implique des modifications dans le traitement et le paiement de la solde. Dès l'été 2010, elle sera en effet sous la tutelle de la Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) dès le raccordement du Système informatique des ressources humaines (SIRH) CONCERTO au calculateur LOUVOIS. Concrètement, comment cela va-t-il désormais se passer ? Les données RH de chaque militaire seront saisies dans le système CONCERTO par la chaîne RH des bases de Défense puis transmises au Logiciel unique à vocation interarmées de la solde (LOUVOIS) chargé de calculer les rémunérations en fonction des données RH. Le SCA se chargera alors du paiement de la solde, via le Centre interarmées de la solde (CIAS)<sup>2</sup> et le Service exécutant unique de la solde (SESU). Cette nouvelle organisation permettra, grâce à l'utilisation de CONCERTO, de réduire les délais de prise en compte des changements de droit à solde et de généraliser une saisie unique au plus près de la source. Mais en attendant l'été 2010, le SCA se charge de faire la transition, en prenant sous sa responsabilité le traitement et le paiement des soldes. **Pour en savoir plus, lire l'article en pp. II et III de « Terre Info » au centre de ce magazine à propos du nouveau traitement de la solde.**